

Conseil Municipal du vendredi 21 juillet 2017

Absentes : Mme DURRANT Caroline, Mme SPENCER Marie qui a donné procuration à M. TESSAUD Bernard
Absent : M. HERAUD Sébastien

1 – Fermeture des écoles du RPI Ecuras/ Rouzède

Malheureusement, comme nous le redoutions, l'Académie est restée sur sa position de fermeture des écoles d'Ecuras et de Rouzède. Les cris des enfants ne résonneront plus entre les murs de la cour des écoles, ce qui apportait de la vie à notre commune. C'est un service public qui disparaît ce qui est bien dommageable mais c'est ainsi ! Les bâtiments qui seront libres (cantine et classes) serviront aux associations. La cantine sera destinée aux aînés et les classes au club de gymnastique volontaire. Une salle d'archives sera créée dans une partie des classes et rattachée à la mairie. Merci à tous les parents d'élèves et à toutes les personnes de la Commune qui ont manifesté leur soutien à la non fermeture.

2 – Attribution de la DETR pour le projet d'agrandissement de la salle des fêtes

L'attribution de la DETR (Dotation de l'Etat aux Territoires Ruraux) pour l'aménagement de la salle des fêtes s'élève à 146 251,43 € soit 25% du montant H.T. des travaux. Celle-ci vient s'ajouter aux 14 000 € du Département. Suite à cela, nous avons monté un dossier pour solliciter le FEADER (Fonds Européens) dont la commission d'attribution ne se réunira qu'au mois d'octobre 2017. M. Le Maire ne sait pas encore si les travaux commenceront cette année (cela dépendra du montant des aides octroyées). Il faudra peut être les décaler d'un an afin de travailler sur un budget supplémentaire à moins de réaliser un emprunt ce qui permettrait de commencer à l'automne 2017. Le Conseil décide de reporter les travaux à l'automne 2018.

3 – Bilan de la frairie

Le montant des dépenses relatives à la frairie s'élève à 6 421,35 €.

4 – Liquidation du Resto Basque

M. Le Maire indique au Conseil qu'il a reçu un courrier de Maître HIROU, huissier de justice afin de l'informer de la mise en liquidation judiciaire simplifiée, à compter du 15 juin 2017, du restaurant du Châtain-Besson tenu par Mme Zubizarreta Valérie. Maître HIROU signale qu'il intervient en tant que liquidateur. Toute personne intéressée par la reprise de ce commerce doit s'adresser à Maître HIROU (05.45.92.66.70).

5 – Proposition de vente d'un terrain faite à la commune

M. Le Maire fait part au conseil de son entretien avec M. Gaillard Jean-Christian. Celui-ci lui a annoncé son intention de mettre en vente le terrain derrière le restaurant du Châtain-Besson, le long de la route du Chambon. Ce terrain est constructible et M. Le Maire demande à son Conseil de réfléchir à son achat afin de pouvoir dans le futur réaliser un aménagement routier qui sécuriserait le carrefour et l'entrée du Châtain-Besson par la RD 163.

6 – Réflexion sur la vente d'une maison dans le bourg

M. Le Maire soulève au Conseil son inquiétude quant à la vente de la maison appartenant à M. et Mme Schenk, jouxtant le presbytère au bourg. Tout d'abord, le spectacle son et lumière qui se déroule pendant les Journées du Patrimoine en septembre utilise une partie appartenant à cet immeuble. Ensuite, le plus préoccupant est l'accès à l'arrière du presbytère. Actuellement, il faut passer sur la propriété de Mme Mapas Chantal pour y accéder. Le jour où cette dernière vendra son bien, le nouveau propriétaire pourra très bien interdire cet accès. L'opportunité pour la commune d'acheter cette maison en rénovation réglerait ce problème car le jardin attenant donne directement sur l'arrière de l'ancien presbytère.

Le Conseil donne pouvoir à M. Le Maire de négocier le prix d'achat de cet immeuble.

7 – Questions diverses

1) Location du studio T1 du Châtain-Besson

Mme Lecomte Anne va louer le studio T1 au Châtain-Besson, à compter du 1^{er} août 2017. Elle devra s'acquitter d'un loyer mensuel de 180 € et d'une caution d'un mois du même montant. Le Conseil valide.

Congés annuels de la secrétaire de mairie

La Mairie d'ECURAS sera fermée

à compter du lundi 07 août 2017 jusqu'au vendredi 25 août 2017 inclus.

Reprise le lundi 28 août 2017.

Néanmoins, des permanences seront mises en place :

Les mardis et vendredis de 09h00 à 12h00. Seulement en cas d'urgence, vous pouvez joindre M. Le Maire au 06.46.89.04.75 ou un de ses adjoint(e)s.

Le ramassage des encombrants aura lieu le jeudi 24 août 2017.

Il est préférable de se faire inscrire en mairie (05.45.23.20.08).

N'hésitez pas à laisser un message étant donné la période de congés.

Le Maire, Denis DONNARY

